

## Pour une véritable solidarité chez Schindler entre salarié-e-s cadres et non-cadres! MAINTIEN DU SALAIRE À 100 %

## PRIME EXCEPTIONNELLE DE 1000 €

Les comités sociaux et économiques (CSE) central et d'établissements sont réunies aujourd'hui pour discuter l'organisation du travail à mettre en œuvre dans la perspective d'un « retour progressif à une activité normale ».

Les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, qui ont imposées des mesures de protection de la population, ont amené l'entreprise à déclarer une partie des salariés en chômage partiel. Cette mise en chômage partiel touche de plus en plus de collègues impactés par les fermetures de site (chantiers BTP en particulier...), la réduction de l'activité commerciale ou encore la modification du régime de garde d'enfant.

Dans ce contexte exceptionnel, il ne serait ni normal ni légitime que les salariés non-cadres soient les plus impactés par cette mesure, en ne percevant pas l'intégralité de leur salaire. Le « chômage partiel » que vous avez mis en place est une double peine pour les salariés de l'entreprise. Ce chômage partiel est supporté tout à la fois par l'État (donc nos impôts et nos cotisations sociales) et par les salariés non-cadres qui subissent une perte conséquente de salaire.

L'entreprise parle de « solidarité », mais sans en prendre la moindre part. En effet, vous maintenez sans état d'âme une situation inéquitable entre les cadres et les non-cadres : techniciens et sédentaires perdent de leur salaire alors que les salariés cadres voient leur salaire maintenu à 100 %. Est-ce ça votre conception de la solidarité de vous invoquez à longueur de communiqué ? Il est inutile de reporter cette situation sur la Convention Collective. L'entreprise dispose des moyens financiers suffisants pour maintenir les salaires à 100% pour toutes et tous.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les salarié-e-s sont restés particulièrement mobilisés et ont poursuivi l'activité comme vous y avait invité le gouvernement. Le même gouvernement vous invite également à verser une prime exceptionnelle aux salarié-e-s: pourquoi n'y répondez-vous pas favorablement? Ce ne serait qu'une juste reconnaissance des efforts comme des risques pris par les salariés depuis le début de l'épidémie, notamment les techniciens. Mais ce serait également la reconnaissance du travail des sédentaires, en premier lieu les assistantes, qui ont assuré le lien au sein des équipes au quotidien.

En plus, vous avez décidé de reporter les NAO au mois d'octobre 2020, alors que ces négociations salariales étaient censées récompenser les efforts et succès des salariés pour l'année 2019. Encore une fois, ce sont les salariés qui vont être obligés d'être solidaires avec les actionnaires !

Déclaration de la CGT Schindler en CSE Central et CSE d'établissements Le 07 mai 2020